Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Fonds de soutien à l'économie durable

Stimuler la durabilité au service de la compétitivité économique

Le fonds de soutien à l'économie durable s'inscrit dans le cadre du décret de 105 millions adopté par le Grand Conseil en septembre 2020 pour la création de mesures dédiées notamment à l'innovation et à l'économie durable. Le but est de stimuler la durabilité au service de la compétitivité économique. La première des mesures en faveur de l'économie durable est désormais disponible auprès du Département de l'économie, de l'innovation et du sport. (DEIS) : toute entreprise souhaitant faire appel à une ou un spécialiste de la durabilité pour l'accompagner dans une démarche de transition durable peut solliciter une aide financière de 50% du coût du mandat, pour montant maximum de 15'000 francs. Deux entreprises vaudoises ont déjà entamé avec enthousiasme une telle démarche dans le cadre d'une phase pilote.

Depuis le début de l'année, les entreprises vaudoises peuvent faire appel au nouveau fonds de soutien à l'économie durable lancé par le Service de la promotion de l'économie (SPEI) et de l'innovation en collaboration avec le Bureau de la durabilité (BuD), qui est rattaché au Département des institutions et du territoire (DIT). Sur les 105 millions disponibles, 25 sont consacrés à cet aspect précis. Le règlement d'application relatif aux 25 millions a été adopté en décembre 2021.

La première mesure de soutien de ce fonds prend la forme d'un cofinancement d'un mandat d'accompagnement en durabilité auprès d'un mandataire spécialisé. L'aide représente 50% des coûts du mandat, qui comprend notamment un audit durabilité, la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'action, le tout cadré par un accompagnement sur 18 mois. À noter que le choix du mandataire est laissé au libre choix de l'entreprise. Le SPEI propose, en cas de besoin, une mise en relation avec des prestataires et apporte une aide financière pour ce mandat externe.

Deux entreprises vaudoises, respectivement actives dans l'industrie et les services aux entreprises, ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'une phase

pilote. Ce sont notamment la conviction qu’il est désormais nécessaire de miser sur la durabilité pour rester compétitifs sur le marché et le côté collaboratif de la démarche qui les ont convaincues d’entamer le processus soutenu par le SPEI.

L’objectif pour l’Etat, en collaboration avec les principales associations économiques, est de sensibiliser les entreprises à la durabilité et d’augmenter leurs connaissances et compétences en la matière. Cette démarche s’inscrit sur le long terme et l’aide financière précitée sera complétée par d’autres mesures dans les mois à venir. Le fonds de soutien à l’économie durable entend par exemple accompagner la création de centres de compétences dans des domaines à fort impact, tels que les secteurs du bâtiment ou de l’alimentation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIS, Andreane Jordan Meier, cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
DEIEP, Mathias Paquier, responsable économie durable, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

TÉLÉCHARGEMENTS